

6. LES DÉPLACEMENTS

État des lieux - zone 30 km/h

Les aménagements du cœur de bourg :

- La zone 30 km/h est mal respectée. La vitesse des véhicules reste excessive sur cette zone.
 - Plusieurs aménagements de voirie, type voie partagée, ont été mis en place sur cette zone mais leur lecture n'est claire ni pour les piétons ni pour les automobilistes et ne permet pas un sentiment de sécurité fort pour les piétons :
- La voirie «partagée» sur la route de Beaumont, devant la mairie : le trottoir est effacé côté mairie, avec la circulation des piétons matérialisée par le caniveau et un changement de couleur. Cependant la largeur de cheminement peu confortable et l'encombrement par les mâts d'éclairage ne permettent pas un réel sentiment de sécurité sur cet accotement; de l'autre côté le trottoir est de faible largeur également, non PMR.
 - La voirie «partagée» du chemin de la Fuie : aucune bordure mais un caniveau d'un côté et un marquage au sol de l'autre côté (à partir de l'école jusqu'à la route de Saint Chéron) marque l'espace piétons. Mais sans traitement différencié pour l'espace piétons et la chaussée, même matériaux, même coloris.
 - Le chemin de la Fuie débouche sur la route de Saint Chéron : c'est l'itinéraire emprunté par les écoliers pour aller à la cantine, et par les habitants allant au terrain de loisir ou à la salle de fête. L'absence de trottoir et/ou de matérialisation de la chaussée est problématique.
 - La voirie «partagée» devant l'église : le pavage de couleur différente annonce la zone centrale du bourg; un trottoir est conservé côté épicerie mais il est encombré par l'escalier d'une maison et des mâts d'éclairage, les piétons doivent se déporter sur la chaussée; côté église la circulation des piétons n'est pas matérialisée, ni protégée. Des plots protègent l'angle du mur de l'église à l'est mais entrave le passage des piétons qui doivent là aussi se déporter sur la chaussée.



6 Route de Beaumont devant la mairie

Circulation des voitures

- Route départementale
- Vitesse excessive en entrée de bourg
- Zone 30 km/h
- Voie «partagée»
- Plateau de ralentissement

Circulation des piétons

- Trottoir étroit non PMR souvent < 80 cm
- Trottoir impraticable < 30 cm
- Absence de trottoir devant habitations
- Voie partagée mais non aménagée
- Chemin piéton non aménagé (ou en cours d'aménagement)

Circulation des cars et engins agricoles

- Circuits des cars
- Arrêt car collégiens
- Passage critique pour engins agricoles



7 Chemin de la Fuie



8 Route de Saint-Chéron vers la salle des fêtes et le terrain de loisir



9 Route de Beaumont devant l'église. A droite trottoir encombré de l'escalier, à gauche aucune protection pour le piéton.



9 A gauche le plot et à droite le mât d'éclairage force le piéton à marcher sur la chaussée.

6. LES DÉPLACEMENTS

ENJEUX : requalifier les voies pour un centre-bourg plus apaisé

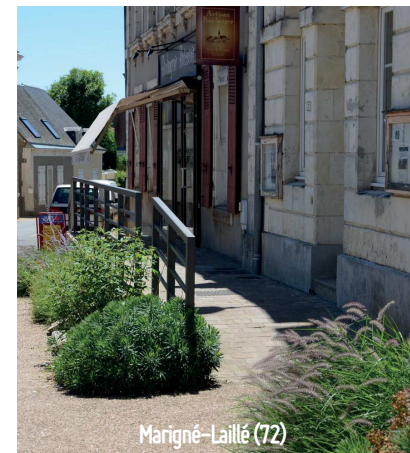
Références voiries : faible emprise visuelle de la chaussée, piétons protégés, gestions des eaux pluviales



Pruillé l'éguillé (72)



Château-Gonthier (53)



Marigné-Lailly (72)



Marigné-Lailly (72)



Marigné-Lailly (72)



Marigné-Lailly (72)



Marigné-Lailly (72)

50 cm 450 cm 50 cm
Largeur visuelle de la chaussée

550 cm
Largeur réelle de la chaussée

6. LES DÉPLACEMENTS

ENJEUX : requalifier les voies pour un centre-bourg plus apaisé

Références voiries : du contraste dans les coloris et les matériaux



Références chemin piéton : piétons protégés, présence forte du végétal



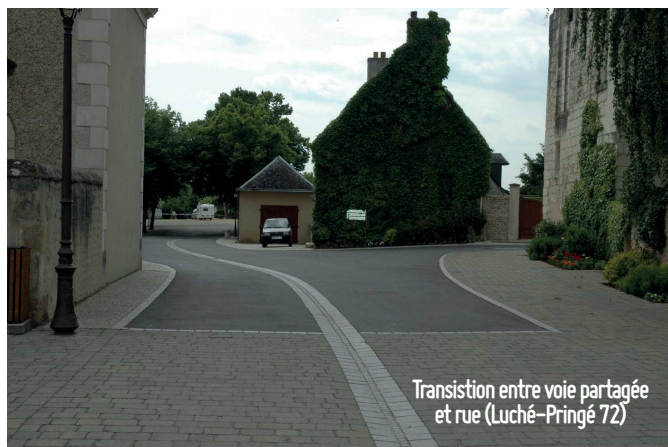
6. LES DÉPLACEMENTS

ENJEUX : requalifier les voies pour un centre-bourg plus apaisé

Références voies partagées, plantations, stationnements...



Voie apaisée avec stationnement latéral (Brûlon 72)



Transition entre voie partagée et rue (Luché-Pringé 72)



Transition entre voie partagée et rue (Luché-Pringé 72)



Plantations de pied de mur dans un espace contraint (Sablé-sur-Sarthe 72)



Plantations de pied de mur dans un espace contraint (Sablé-sur-Sarthe 72)



Voie véhicule traversant une place



L'aménagement participe au ralentissement des véhicules



Espaces bien différenciés (Maigné 72)

6. LES DÉPLACEMENTS

ENJEUX : requalifier les voies pour un centre-bourg plus apaisé

Références entrée de bourg marquée par la végétation - Les arbres : un signal fort



Auvers-le-Hamon (72)



Crosnières (72)

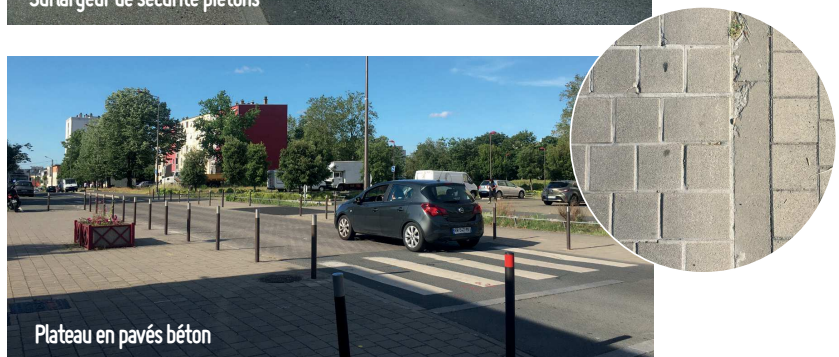


Chédigny (37)

Références plateaux - du contraste dans les coloris ou les matériaux



Sur largeur de sécurité piétons



Plateau en pavés béton



Stries en résine gravillonnée



Enrobé coloré